

Condition de la reconnaissance de la qualité d'œuvre audiovisuelle pour les émissions ou magazines majoritairement réalisés hors plateau couvrant des sujets d'actualité immédiate

Le 24 décembre, le CSA a adressé un courrier à l'ensemble des chaînes nationales relatif aux magazines ou émissions majoritairement réalisées hors plateau et couvrant des événements d'actualité immédiate. Il concerne particulièrement les émissions et magazines couvrant des champs particuliers de l'actualité tels que la culture ou le sport. Le Conseil souhaite que, dorénavant, les émissions ou magazines majoritairement réalisés hors plateau couvrant des événements d'actualité, notamment culturelle et sportive, ne soient pas constitués, pour chacun d'entre eux, d'une majorité de sujets d'actualité immédiate pour pouvoir être reconnus en œuvres audiovisuelles et ne pas être assimilés à des émissions d'information.